

justificatifs de revenue pour visa conjoint français?

Par amgid, le 13/05/2009 à 19:55

bonjour! je suis français d'origine tunisienne, j ai ma femme qui est en tunisie ;bien sur je veux qu elle me rejoin; pour vivre ensemble en france. pour ça il lui faut le visa ,donc je veux [s]savoir :les document qu ilfaut fournir et surtout les justificatif proffessionel[/s] par ce que moi je ne suis pas salarie mais je suis commerçant svp aider moi car j ai rien trouvé sur le site de consulat de france en tunisie et en plus je n arrive pas a contacter le consulat depuis la france! Merçi bocou

Par jeetendra, le 13/05/2009 à 20:47

bonsoir, il me semble qu'il n'y ai pas de conditions de revenus pour que votre épouse obtienne de droit un visa long séjour pour vous rejoindre en France, cordialement

[fluo]Conjoint étranger d'un ressortissant français

Documents concernant le conjoint étranger d'un ressortissant français pour une demande de visa de long séjour en France métropolitaine :[/fluo]

- passeport,
- carte de séjour,
- [fluo] livret de famille ou acte de mariage,
- preuve de la résidence en France ou de l'intention d'y résider,
- passeport ou carte d'identité du ressortissant français,[/fluo]
- formulaire de long séjour

[fluo]Avec la loi Sarkozy de juillet 2006, le visa ne peut pas être refusé à un conjoint de français sauf si une fraude est établie ou si le mariage a été annulé à la date d'examen de la demande ou si l'étranger représente une menace pour l'ordre public[/fluo]